

**LE POINT
DE VUE**

de Jean-Philippe Delsol

Loi de finances : les opportunités manquées

La présentation d'un budget est toujours un exercice d'autosatisfaction. Pour 2019, le gouvernement se prévaut d'une diminution des prélèvements obligatoires de 6 milliards d'euros (Md€) pour les particuliers et de 18,8 Md€ pour les entreprises. En réalité, ils augmenteront de 4 Md€ pour les entreprises en dehors de la transformation du CICE et de la baisse progressive de l'IS déjà prévue dans le budget 2018. Les particuliers subiront pour leur part une hausse d'impôts de 1,9 Md€ en dehors des baisses liées à la deuxième tranche d'exonération de taxe d'habitation et de la prise en charge de certaines cotisations sociales.

Certes, les budgets de l'Etat et de la Sécurité sociale contiennent quelques mesures favorables comme la hausse de la prime d'activité, la revalorisation de l'allocation adulte handicapé ou, pour les petites entreprises, la baisse du forfait social sur intéressement et participation. Et il faut souligner les efforts consentis en faveur des ministères régaliens de la justice et de la défense, qui bénéficieront d'une augmentation de près de 5 % de leurs crédits, et de l'intérieur dont les effectifs pourront croître de 2.153 agents.

Pourtant, globalement, ces budgets sont décevants. L'abolition de 17 petites taxes est une bonne chose, mais il y en a 192 qui mériteraient d'être supprimées. La décision tardive d'exonérer 300.000 retraités de la hausse de CSG n'est qu'un prêt pour un rendu. L'exonération de la part salariale des cotisa-

tions d'assurance-vieillesse de base et complémentaire sur les heures supplémentaires et complémentaires à compter du 1^{er} septembre 2019 est inscrite par le gouvernement dans la continuité de la suppression des cotisations salariales d'assurance-maladie et d'assurance-chômage en deux étapes en 2018 pour l'ensemble des salariés.

Mais cette prise en charge n'a permis d'habiller Pierre qu'en déshabillant Paul, via la hausse de la CSG, dont n'ont pas été compensés les retraités et les propriétaires bailleurs.

Par rapport au PIB par habitant, la dépense publique française est supérieure de 67,8 % à celle de l'Allemagne.

La situation économique est encore favorable, mais peut-être plus pour très longtemps. Le budget de l'Etat et celui de la Sécurité sociale auraient dû en profiter pour retrouver les équilibres fondamentaux, engranger des marges en s'attaquant aux dépenses.

Au lieu de quoi, le déficit du budget de l'Etat augmentera de 2,6 à 2,8 % en 2019 et celui de la Sécurité sociale ne sera jugulé que par le transfert sur certains contribuables de la charge de l'inflation. En effet, les pensions de retraite, les aides au logement (APL) et les allocations familiales n'augmente-

ront que de 0,3 % quand le gouvernement prévoit une inflation à 1,3 % (hors tabac). Ce sont donc de 3,5 à 5 milliards d'euros d'impôts implicites et cachés qui vont peser sur les personnes âgées et les familles.

Certes, on se félicite en haut lieu que le déficit soit installé en dessous de la barre de 3 % prévue par le traité de Maastricht. Mais la norme du Pacte de stabilité est désormais que les Etats doivent disposer d'un déficit structurel inférieur à 0,5 % et celui de la France sera encore l'an prochain à 1,7 %.

Les Français courent avec, sur leurs épaules, le poids de prélèvements obligatoires et de contraintes réglementaires beaucoup plus lourds que ceux que supportent leurs voisins. Ainsi, par rapport au PIB par habitant, la dépense publique française est supérieure de 67,8 % à celle de l'Allemagne.

Seule une baisse massive des dépenses publiques peut répondre aux enjeux et la réponse apportée dans le budget 2019 est à l'image de la réduction microscopique de 1.571 postes de fonctionnaires d'Etat ! Le problème est peut-être que, selon le mot de Lord Acton, les citoyens/contribuables sont désormais entre les mains de la fonction publique comme des passagers qui n'existeraient que pour le bien du bateau, voire même seulement pour le bien de l'équipage.

Jean-Philippe Delsol, avocat, est président de l'Iref, (Institut de recherches économiques et fiscales).